

ÉLECTIONS

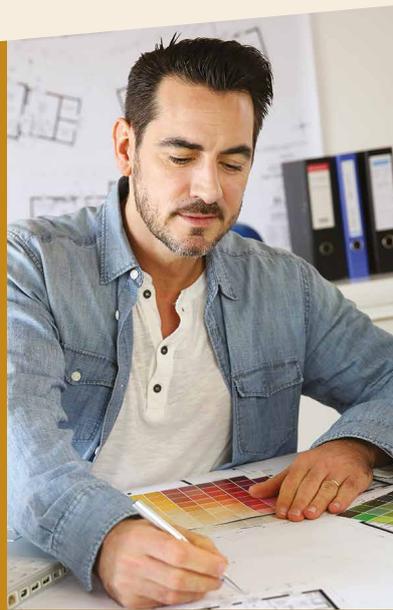
TPE
2021

22
MARS
au

04
AVRIL

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.



BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

*mon vote
c'est ma force*



info-tpe.fr



PRÈS DE
171 000 SALARIÉ(E)S
DANS LES TPE DE MA RÉGION

JE VOTE FO

Cette région est composée de huit départements :

- Côte-d'Or (21)
- Doubs (25)
- Jura (39)
- Nièvre (58)
- Haute-Saône (70)
- Saône-et-Loire (71)
- Yonne (89)
- Territoire de Belfort (90)

Face à l'éloignement et à l'isolement de territoires et communes, notre région souffre déjà grandement de la désindustrialisation et des pertes d'emplois.

La crise économique et sociale liée à la crise sanitaire récente a montré la fragilité de notre économie. Elle n'épargne et n'épargnera pas les salariés des TPE. FO défend l'emploi de proximité, notamment dans le commerce, l'artisanat, les services à la personne, le secteur libéral... Les emplois de proximité sont tout particulièrement importants car ils forment un tissu économique et social indispensable. FO défend conjointement les services publics et leurs implantations locales dont tout un chacun a besoin, pour son activité comme pour sa situation personnelle.

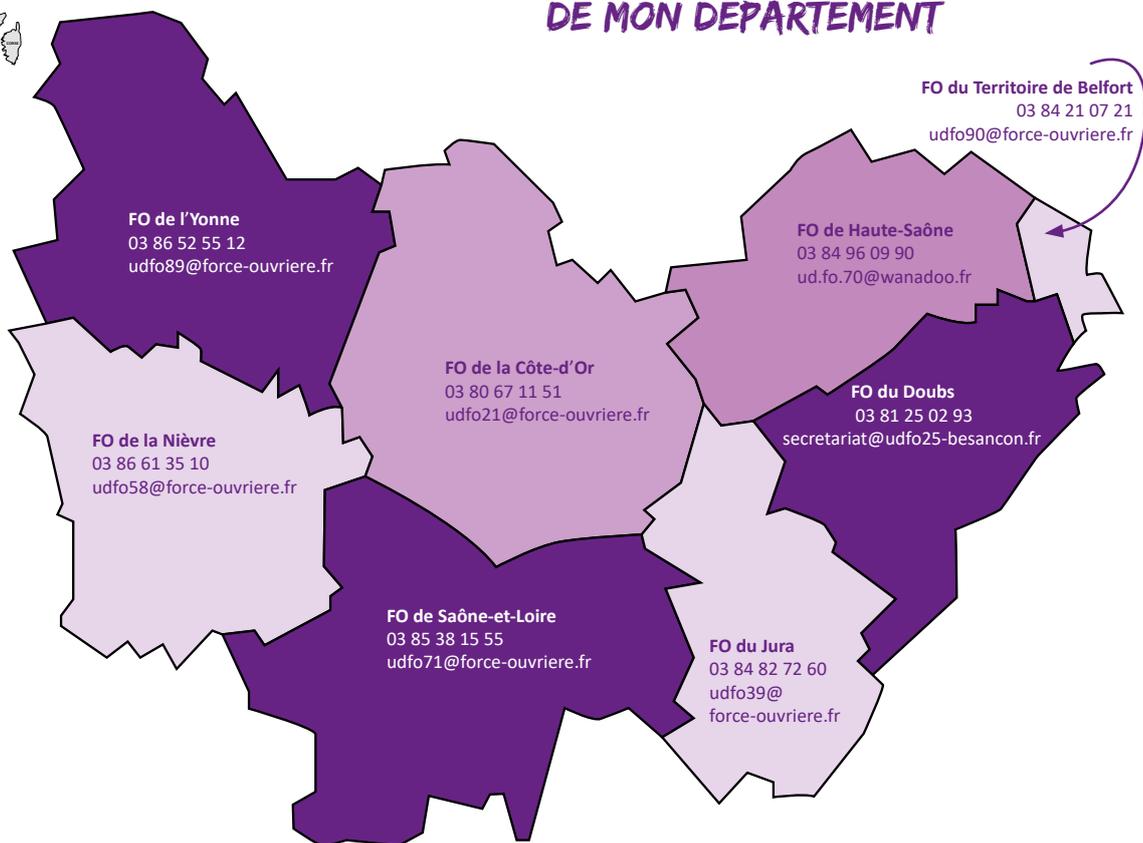
FO est organisée pour intervenir et aider les salariés des petites entreprises au travers d'accueils, d'écoutes et d'aides juridiques. Elle compte de nombreux conseillers dédiés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leurs employeurs. La liste est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-dessous).

Avec le vote FO, nous pourrons porter les préoccupations des salariés, dans chaque département, grâce à nos représentants qui siègeront dans la future commission paritaire régionale interprofessionnelle Bourgogne - Franche-Comté.



ET JE FAIS VOTER FO !

LE CONTACT DE MON DÉPARTEMENT





« Je suis Lina, apprentie. J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.

Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« Je suis Martine, assistante maternelle.

Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« Je suis Kylian, salarié de l'artisanat.

Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

FO TE DÉFEND, QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

le sais-tu ?



SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



DROIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



CPRI

COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

- | | |
|--|---|
| 1. Séverine BOUCHI
Secrétaire administrative | 6. Sandrine PASTOR
Gestionnaire paye/comptabilité |
| 2. Anne-Florence ADDOR
Ouvrière | 7. Sophie ESMONIN
Secrétaire administrative |
| 3. François BUCAILLE
Responsable départemental | 8. Caroline TRUCHOT
Coiffeuse |
| 4. Franck LAUREAU
Responsable départemental | 9. Nathalie DUEZ
Agent de bureau |
| 5. Valérie PAQUELET
Secrétaire administrative | 10. Oulma STAL
Coiffeuse |

